

**Marie LEBEC**  
DÉPUTÉE DES YVELINES

Croissy-sur-Seine, le 20 décembre 2018,

Objet : Constitution de 1958 et Grand débat national

Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre message dans lequel vous appelez à la destitution du Président de la République, en vous référant à l'article 68 de la Constitution de 1958.

Tout d'abord, je souhaite vous rappeler le premier alinéa de l'article 68, ainsi que l'article 5 de la Constitution concernant les devoirs du Président de la République :

- Article 68, premier alinéa *"Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour."*
- Article 5 *" Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat.*

*Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.*

En l'espèce, le Président de la République Emmanuel MACRON est bien le garant de la Constitution et respecte les devoirs qui lui sont conférés. À ce titre, il n'est pas possible de le juger au regard de notre constitution par rapport à la politique menée en France. Proposer une destitution sur un motif politique est de ce fait inconstitutionnel.

Par ailleurs, un grand débat national est lancé, jusqu'au mois de mars, portant sur les thématiques suivantes :

- les questions institutionnelles, et l'enjeu de la représentativité dans notre démocratie;
- la fiscalité;
- l'organisation de l'État et des services publics;
- l'adaptation de notre mode de vie face au changement climatique.

Ce débat permettra de recueillir les attentes des français et nous espérons de la part des représentants des gilets jaunes une participation active, afin qu'ils puissent nous présenter des propositions lors des échanges. Je vous invite à y participer et je n'hésiterai pas à vous informer de la tenue d'un débat au sein d'une des villes de la 4<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines.

Vous souhaitant bonne réception de la présente lettre et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Madame Marie LEBEC**  
Députée des Yvelines

*Bien à vous*  
*Marie LEBEC*